

Le risque

transport de matières dangereuses



Le risque TMD (Transport de Matières Dangereuses) est consécutif à un accident se produisant lors du transport de matières dites dangereuses par voie routière, ferroviaire ou canalisations. Il s'agit de matières explosives, produits inflammables (butane, essence), matières toxiques, radioactives ou corrosives.

Les risques de TMD à Brive

A Brive, le transport de matières dangereuses s'effectue par route (A20) et par voies ferrées. Ces transports très réglementés peuvent toutefois comporter des risques :

- d'explosion
- d'incendie de produits inflammables
- de dégagement de nuage toxique
- de pollution des eaux et des sols par déversement ou infiltration suite à une fuite.

Les mesures de prévention

Des règlements concernent la signalisation des véhicules, les opérations de chargement et de déchargement des marchandises. Ils imposent des prescriptions techniques d'emballage, de contrôle et de construction des véhicules (consultables en mairie). Le trafic des véhicules transportant des matières dangereuses dans la Ville de Brive est soumis à de nombreuses obligations : limitation de vitesse, signalétiques indiquant les produits transportés... D'autres part, depuis octobre 1990, il existe au niveau départemental un plan de secours spécialisé TMD.



→ Lors d'un accident TMD

- Donnez l'alerte aux sapeurs-pompiers (18)
- Balisez les lieux du sinistre avec la signalisation appropriée, et éloignez les personnes à proximité pour éviter un sur-accident.
- Ne fumez pas.

→ En cas de fuite

- Ne touchez pas le produit.
- Interrompez vos travaux et éteignez toute flamme, étincelle ou point chaud à proximité.
- Quittez la zone de l'accident et confinez-vous dans un bâtiment proche.

→ Dans tous les cas

- Conformez-vous aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours.
- Respectez les périmètres définis par les autorités.

L'identification des matières et des dangers

Danger principal 3 = Inflammable Danger secondaire 3 = Très inflammable

Pictogramme de danger Code matière 1203 = Carburant (super)

Conseils

Vous êtes témoin d'un accident :

Relevez :

- Les numéros sur la plaque orange à l'avant ou à l'arrière du véhicule
- Le ou les pictogrammes de danger

ALERTEZ LES SECOURS AU 18 OU 112

Ayez les bons réflexes



Soyez vigilants



Eloignez-vous. Mettez-vous à l'abri



Alertez les secours hors de la zone de danger



Pas de flamme